Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202604-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20 H les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 19 janvier 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
CAYET Laurette	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	YVART Didier
PELHATRE Michel	GUDEMARD Bruno	PICOUAYS Jacqueline
THOMAS François	BRIAND Marie	AMBROISE Fabienne
LEMAITRE Fabrice		

Absents Excusés :

Monsieur LUCAS Dominique pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice

Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne

Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie

Madame KERJEAN Nathalie

Madame LEMONNIER Rosanna

Président de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : LE PROVOST Guy

Membres en exercice : 21

Membres présents : 16

Membres votants :19

TRAVAUX URBANISME

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260129-202604-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

Question 4-2026-4

Pôle santé : présentation de l'étude d'Office Santé.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'étude programmatique réalisée par Office Santé et en avoir débattu :

- Décide de lancer des études de Maitrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement urbain de l'ilot du centre (place Didier Morel et parcelle AL 29).
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour 19

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Guy LE PROVOST

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr